ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵎⴳⵓⵔⵉ ⴷ ⵓⵙⵖⵏⵣⵉ

المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

ATTESTATION D'ACCREDITATION

SEMAC

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce atteste que le :

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES ALIMENTAIRES ENVIRONNEMENT AGRONOMIQUE « LC2A »

sis lot n° 182, 2ème étage, zone industrielle sud-ouest, Mohammedia

est accrédité conformément à la norme :

NM ISO/IEC 17025 : 2018

pour réaliser les prestations d'essais définies dans sa portée d'accréditation **AL 68/2026** annexée à la présente attestation.

La présente attestation, délivrée dans les conditions fixées par la loi n° 12-06 du 11 février 2010, le décret n° 2-10-252 du 20 avril 2011, ainsi que la circulaire relative à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité, est valable jusqu'au **13 octobre 2031.**

Rabat, le 14 octobre 2026

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce

Signé : RYAD MEZZOUR

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de la version en vigueur de la portée d'accréditation AL 68/2026